# ARRITTI

nu 2728h da u 23 di dicembre 2021 à u 5 di ghjennaghju 2022

55a annata
Prezzu 1,60 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU


Nùmaru speciale

## Bon Natale & bon Capu d'Annu !

Les présidents des groupes Gauche Démocrate et Républicaine, UDI, France Insoumise, Socialistes, et Libertés et Territoires à l'Assemblée nationale, se sont joints aux quatre députés et aux deux sénateurs de la Corse, ainsi qu'à trois autres députés du Palais Bourbon pour réclamer le rapprochement de Pierre Alessandri, Alain Ferrandi et Yvan Colonna, « au nom du droit et de son application pleine et loyale ». C'est une première qui laisse miroiter un Noël d'appaisement... Le Premier ministre doit décider de leur sort avant la fin de l'année 2021. p. 6-7

Prigiuneri pulìtichi corsi

# Pour une application du droit à tous les prisonniers !

Langues régionales p. 4-5

# Plus que jamais une réforme constitutionnelle s'impose !

# A sunta


2 **Accapu di a reddazzione**
Natale hè venutu!

3 **Cap'artìculu**
2021, une année importante

4-5 **Lingua**

**Circulaire du gouvernement sur les langues régionales**
Une trêve pour Noël!

6-7 **Prigiuneri corsi**

**Tribune de députés**
Pour une application du droit à tous les prisonniers

7 **I messaghji d'Edmond Simeoni**
Core in fronte, strada dritta

8 **Ambiente**

**Pollution aux biomédias en Méditerranée**
Lutter avec les associations Surfrider et Mare Vivu

9-10 **Annunzii legali**


## *Bon'Natale è bon Capu d'Annu à tutti!*

Cari amichi lettori, èccuci à l'attrachju di st'annata 2021 è à l'orlu d'un annu novu ! Truverete ind'è ss'ùltimu nùmaru di l'annata, un bilanciu di i principali cartulari di u nostru deputatu aurupeu. Dopu à tanti strazii è turmenti cù l'epidemia di u Covid è e so cunsequenze nant'à u nostru cutidianu, è tant'altri capatoghji à scumbatte contr'à u Statu è i tràmpali ch'ellu mette à e nostre vuluntà d'avvene, vi auguremu un bon'Natale di pace è d'amore, è un bon'Capu d'Annu di festa! Ci ritruveremu in principiu di ghjennaghju. ■



# Natale hè venutu!

Torna un annata à scumbatte pè a nostra lingua! 2021 hà vistu a prima rientrata di e nostre scole associative d'insignamentu immersivu in lingua corsa, create di ferraghju scorsu. Scole custruite è purtate da a forza militente, a vuluntà di i parenti, è e nostre brame d'avvene pè a lingua corsa, sprichju d'universalità. Cù a lege Molac, s'hè vistu chì a citatella francesa pò spaccassi, è lascià passà u sole à traversu e so crepature. Bramemu di vede i so ragi empie tuttu u nostru spàziu è schjarìsceci l'avvene! U gruppu Libertà è Territoriu ch'elli anu cuntribuitu à creà i deputati naziunalisti corsi à u Palazzu Bourbon, hà guadantu parechji altri deputati da tutti i banchi di l'Assemblea naziunale, da a dritta à a manca, passendu pè u centru è l'eculugisti. Da tutte e regioni di Francia induv'ella prova à sopraviva una lingua chì vene da u sprufondu di a stòria di ssi territorii, purtèndusi una cultura più vechja chì a cultura francese, ci sò deputati oghje capaci di capìsceci è di sparte e nostre vuluntà. U muru giacubinu ùn sterà tantu à ròmpesi. Vulemu fà campà e nostre identità, vulemu scrìvele ind'è l'avvene. Vulemu dalli forza è rispunsabilità. Nunda ùn pò parà ssa vuluntà tramandata da sèculi! Di sicuru, u guvernu hè putente, s'hè arrabbiatu, hà pruvatu à mette torna tràmpali è blucchime, ma a mubilisazione in giru à una sèmplice è ghjusta dumanda di drittu à campà, cresce listessu è vince sustegni novi. Vinceremu. A sapemu. 2021 a ci hà detta.

Ss'annata hà vistu dinù a nostra determinazione cresce pè i prigiuneri pulìtichi. Custì torna, mai u sustegnu pè u so vultà ùn hè statu cusì forte. Oghje, ùn sò solu i naziunalisti à vulè appiecà u drittu, in Francia, in Auropa, ùn si capisce micca è ùn s'accetta micca l'attitùdine di u guvernu. Di sicuru, hè più chjosu chè mai, ci hà messu tràmpali da tutte e mamme per impedisce u s'avvicinamentu è a so libertà. Ma ùn steranu tantu à sfundassi anch'elli. Custì dinù ci sò luciori d'avvene è sustegni novi per ottene ghjustizia. Deputati, senatori, aurudeputati da tutte e tendenze pàrlanu cù noi, per dì cum'è noi. Anu da vultà. Forse 2022 serà l'annata di u so ritornu in Corsica, è forse serà ancu quella di a so libertà. Sapemu quantu serà difficiule à strappala, ma a fede s'hè arradicata di più, 2021 ci hà datu forze nove.

Natale hè venutu à pòrghjeci speranza. U nostru avvene ferma ind'è e nostre mani. Ci serà torna bisognu di mubilisazioni è travagliu, a sapemu, ma u tempu ghjoca per noi. Basta à avè core in fronte è strada dritta. Basta à fà cresce e sulidarità. Basta à crede ind'è e nostre capacità. Basta à cultivà fede ind'è a demucrazìa. Basta à avenne a vuluntà. A ci dicìa Edimondu ch'Arritti ramenta in i so messagi. A ci dice à longu à i so riflessioni u nostru funditore Massimu Simeoni. A ci dice a nostra stòria sè no sapemu ritene e so lezziò. A ci dìcenu sopratuttu e nostre brame d'avvene. Bon'Natale à tutti cari amichi lettori! ■

**Fabiana Giovannini.**

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

# *2021* Une année importante

**L'année 2021 se termine dans l'épidémie du Covid comme elle avait commencé.** Elle n'en a pas moins été une année importante pour la Corse.

Cette épidémie du Covid oblige les gouvernants à l'humilité. En Corse, au tout début il y a eu la polémique – déjà – entre l'Exécutif de la Collectivité de Corse et le préfet Lelarge, tout juste nommé, sur le pass sanitaire que Gilles Simeoni voulait instaurer, avant l'été 2020, pour sécuriser la Corse en profitant de sa situation insulaire qui oblige à y arriver en bateau et en avion, ce qui permet donc d'organiser facilement des contrôles systématiques.

Ce n'est que six mois plus tard que le préfet a enfin cédé à une idée qui n'était pas la sienne. Par la suite, le pass sanitaire a été généralisé dans toute l'Europe, et la Corse a perdu six mois par l'obstination d'un État par définition hostile à un traitement différencié de la Corse, même quand son insularité lui confère un statut par nature spécifique. Le Covid a apporté ainsi sa contribution à l'argumentaire en faveur de l'autonomie de la Corse !

Ce faux pas préfectoral a sans doute été encouragé par la consigne qui était la sienne de se mettre ouvertement en opposition avec Gilles Simeoni et sa majorité nationaliste en vue de la campagne des élections territoriales de juin 2021. Les électeurs ont malgré cela renouvelé la confiance du peuple corse à Gilles Simeoni à la tête de l'Exécutif, avec le soutien d'une majorité absolue. Mais, durant toute la campagne, le représentant de l'État a mis son énergie pour soutenir le challenger déclaré, Laurent Marcangeli, adoubé par Emmanuel Macron. Au final, Gilles Simeoni, seul, fait dix points de plus que lui, et le mouvement nationaliste, réparti sur trois listes, rassemble deux fois plus de suffrages que celui de la liste soutenue par l'État. Dès lors que la démocratie avait parlé de façon aussi claire et incontestable, l'État allait-il revoir sa position et accepter un véritable dialogue à propos de l'avenir de la Corse ? Beaucoup l'ont cru, et une rumeur insistante annonçait même le départ du préfet durant l'été. Septembre est arrivé et la préfecture a continué d'œuvrer, en durcissant même son attitude, dans les actes et dans les paroles.

Le dossier qui a fait « déborder le vase » est celui de l'amende due à la Corsica Ferries, à laquelle la Collectivité de Corse a été condamnée, mais dont la responsabilité à la base était incontestablement celle de l'État. « Je ne paierai pas une somme que le peuple corse ne doit pas », a dit Gilles Simeoni ; « assez de gesticulations » a dit le préfet, « je procéderai par inscription d'office au budget de la Collectivité de Corse » ; « on accepte de prendre en charge 50 millions d'euros sur les 94 millions réclamés » a-t-on fini par concéder au sommet de l'État. La Collectivité de Corse a remporté un premier bras de fer, bien que les groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu » aient fait faux bond.

L'autre bras de fer est celui des Détenus Particulièrement Signalés, Pierre Alessandri, Alain Ferrandi et Yvan Colonna, que l'administration pénitentiaire veut condamner à vie en leur maintenant, ad vitam aeternam et sans motif, ce statut disciplinaire qui interdit tout aménagement de peine, y compris leur rapprochement dans la prison de Borgu.

Le dossier a fait l'unanimité à l'Assemblée de Corse. Il a rebondi à l'Assemblée Nationale, de nombreux députés s'associant aux députés corses pour appuyer la demande de respect de la loi à leur égard. On sent la décision favorable possible, mais on ressent aussi des résistances inouïes au sein de l'appareil d'État. Il faudra là encore une décision politique pour trancher, qui pourrait intervenir durant les fêtes à venir. Ou ne pas intervenir.

Cette année 2021 a été ainsi l'objet d'un rapport de forces continu entre la Corse et l'État, sans concession, et sans issue définitive à ce jour. Le contexte de l'élection présidentielle qui s'ouvre va créer des conditions contradictoires, meilleures pour ouvrir un dialogue sur le fond, mais dangereuses en raison des risques d'instrumentalisation dans la campagne électorale. Cependant les résultats de l'élection de juin ont durablement renforcé la position des partisans de l'autonomie de la Corse, ici, et à Paris où des soutiens se sont manifestés plus nombreux et plus forts.

A l'issue de cette année difficile, nous sortons renforcés. Mais la route est encore longue. ■

De nombreuses mobilisations dans toutes les régions qui revendiquent la reconnaissance d'une langue régionale, ont été menées suite à l'avis du Conseil Constitutionnel du 21 mai 2021 menaçant l'existence de l'enseignement immersif en France, y compris l'enseignement immersif associatif pourtant mis en œuvre depuis un demi-siècle (première ikastola ouverte en 1969). Cette mobilisation a conduit le premier ministre à essayer de calmer le jeu à quelques mois de l'élection présidentielle et à publier une circulaire ce 16 décembre, pour rassurer sur le maintien du système immersif tel qu'il existe. Une bonne chose, mais qui n'ôte pas le risque, à tout moment, d'un nouvel avis du Conseil Constitutionnel, sur n'importe quelle plainte invoquant l'article 2 de la Constitution et on voit à quel point le pouvoir d'un homme farouchement hostile, comme l'est le ministre de l'Éducation nationale, Jean Michel Blanquer, peut nuire à nos langues ! Pour se prémunir de ce type d'attaque, les langues régionales doivent avoir un vrai statut institutionnel, et pour y parvenir, seule une modification de la Constitution permettra de garantir leur enseignement et promouvoir leur usage. Le breton comptait 1,2 millions de locuteurs au début du 20e siècle. Aujourd'hui, il n'en compte que 200 000 et parmi les populations les plus âgées, c'est dire le déclin de nos langues confrontées aux attaques jacobines ! Elles sont toutes d'ailleurs classées « en voie de disparition » par l'Unesco. Et encore, depuis les années 70, un renouveau se fait grâce à l'effort militant, dans le monde associatif pour l'essentiel, ou engagés dans le système public. Mais c'est une véritable guerre que leur mène l'État et le temps joue contre nous. Il faut former des locuteurs. Vite. C'est pourquoi le réseau Eskolim qui regroupe toutes les filières associatives d'enseignement immersif en Bretagne, Pays Basque, Alsace, Catalogne, Occitanie et Corse a un rôle crucial. Eskolim et ses représentants dans chacune de ces régions ont réagi à la publication de la circulaire du premier ministre. De même que le collectif Pour que Vivent nos Langues qui regroupe toutes les associations et syndicats de défense des langues régionales en France, investies dans le public ou l'associatif.

Il faut des politiques linguistiques plus offensives, il faut une reconnaissance véritable, il faut des moyens, et pour cela, il faut faire sauter le verrou constitutionnel !

Cette circulaire est une bonne chose, elle rassure, et permet de passer Noël, mais elle reste insuffisante. Dès après les fêtes, il nous faudra reprendre la mobilisation pour réclamer une réforme de l'article 2 de la Constitution.

Bon Natale à tutti l'innamurati è difensori di e nostre lingue ! ■ **Fabiana Giovannini.**

### Circulaire du gouvernement sur les langues régionales

# Une trêve pour Noël !

### Eskolim*

## « Plus que jamais une réforme constitutionnelle semble nécessaire ! »

« La décision du Conseil constitutionnel du 21 mai 2021 avait généré une crise sans précédent pour nos écoles pratiquant la pédagogie par immersion, en menaçant leur existence même et leur raison d'être depuis plus de cinquante ans. Eskolim tient à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés à nos côtés dès le lendemain pour dire haut et fort que ce type de vision anachronique ne pouvait pas s'appliquer au 21e siècle.

Le gouvernement a pris la mesure de ces mobilisations et des attentes autour des langues régionales et la concertation entamée le 15 septembre autour du premier ministre Jean Castex et poursuivie avec les services de l'Éducation Nationale porte ses fruits aujourd'hui avec la publication de cette circulaire.

L'immersion pratiquée dans nos réseaux depuis plus de cinquante ans a toujours assuré cet objectif de maîtrise des deux langues, la circulaire publiée ce jeudi 16 décembre vient donc conforter notre modèle.

Eskolim apprécie également les ouvertures insérées dans le texte à propos des langues de passage des examens du brevet et du baccalauréat et se tournera désormais vers les recteurs d'académie pour voir les modalités d'application de ces mesures. Nous tenons également à saluer l'intégration du francoprovençal, du flamand occidental, du picard, du kibushi et du shimaoré qui obtiennent enfin le droit minimal d'être enseignées à l'école et nous attendons impatiemment la mise en place du conseil interministériel des langues régionales promis par le Premier Ministre.

Si le gouvernement a montré un changement d'orientation récent, n'oublions pas que cette fragile circulaire restera noyée dans un corpus juridique issu d'une époque où la France voulait faire disparaître ses langues régionales. Des mesures sont encore à prendre pour assurer le développement de l'enseignement des langues régionales (généralisation de l'offre d'enseignement, moyens et formations adéquats), pour en développer l'usage, et même pour garantir certains droits fondamentaux. N'oublions pas que la censure du 21 mai 2021 interdit l'usage de simples prénoms. Plus que jamais une réforme constitutionnelle semble nécessaire afin d'assumer pleinement les langues régionales dans leur transmission et dans leur usage, trésors de notre société et de nos territoires. » ■

** A.B.C.M. Zweisprachigkeit - Calandreta - Diwan - La Bressola - Scola Corsa - Seaska.*

### Collectif Pour que Vivent nos Langues

## « Une bonne copie, mais imparfaite »

Le collectif Pour Que Vivent Nos Langues accueille avec satisfaction la circulaire du 16 décembre sur l'enseignement des langues régionales qui vient temporairement résoudre la crise générée par la censure du Conseil constitutionnel en autorisant l'enseignement bilingue par immersion, y compris dans l'enseignement public, conformément au texte adopté cette année par une écrasante majorité des députés et sénateurs. La publication de cette circulaire répond au large mouvement de mobilisation des défenseurs et acteurs de la promotion de nos langues, qui a notamment favorisé l'adoption le 8 avril dernier de la loi Molac. Les échanges ultérieurs avec le Premier Ministre Jean Castex ont permis d'aboutir à des avancées notables pour l'enseignement de nos langues.

Au-delà de cette sécurisation de l'enseignement par voie d'immersion, cette circulaire consacre la réaffirmation de plusieurs libertés fondamentales mises à mal

ces dernières années : liberté de choix des parents et liberté pédagogique d'organisation des établissements.
La circulaire confirme aussi que le but de l'enseignement bilingue est la maîtrise des deux langues. L'efficacité des décisions qui seront prises à l'avenir ne se mesurera plus au regard des moyens pédagogiques mis en place mais bien au regard de la possibilité d'amener réellement les élèves à maîtriser ces langues.
La circulaire consacre aussi d'autres avancées, notamment l'extension de la possibilité d'enseignement à 5 langues supplémentaires (franco-provençal, flamand occidental, picard, kibushi, shimaoré). C'est le fruit des campagnes menées par les membres du collectif.
S'il faut applaudir la décision de publier cette circulaire en ces termes, il faut, par contre, en mesurer la portée réelle. Il ne s'agit que d'une circulaire, donc d'une solution bien fragile et précaire face à la crise ouverte par la décision du Conseil constitutionnel, Il faudra rapidement trouver des solutions plus pérennes et un débat sur la nécessité d'une révision constitutionnelle nous paraît difficilement évitable.
La circulaire aurait pu être également l'occasion de permettre l'application des articles non censurés de la loi Molac, mais elle reste bien en deçà des espérances et de l'esprit dans lequel a été voté son article 7 sur la généralisation de l'offre d'enseignement. Pour ne pas rester purement déclarative, une circulaire doit s'accompagner de moyens et nous savons bien que ces dernières années le compte n'y a pas été : peu de créations de nouvelles filières ou d'établissements, peu de postes aux concours…
Les langues régionales ont énormément souffert ces dernières années de réformes imposées par ce gouvernement comme la loi Gatel, la loi de réforme du bac, et le statut de l'option. Au lieu de corriger ces maux, la circulaire les entérine.
La circulaire répond à l'urgence d'une crise, et il est désormais temps d'ouvrir un vrai débat dans les prochaines semaines. Le collectif Pour Que Vivent Nos Langues consultera les candidats à l'élection présidentielle afin de connaître leur position de fond et leurs engagements concrets vis à vis de nos langues régionales, trésors de nos territoires, facteurs de lien social car il s'agit d'un droit humain fondamental garanti par les conventions européennes et internationales. » ■

Sti zitelli sò l'avvene di a nostra lingua ! Sò vinticinque quist'annu, saranu millaie dumane à amparà in lingua corsa, par fà campà a lingua naturalmente in a sucità corsa. Aiutate à Scola Corsa à ingrandà è à sparghje e so scole immersive in tutta a Corsica ! Fate un donu*.

E strenne di Scola Corsa

Sustenite sti zitelli !

**DIVENTATE MEMBRI FUNDATORI, SUSTENITE À SCOLA CORSA***

Mandate i vostri scecchi à :
Scola Corsa, BP 12, 20416 Ville di Petrabugnu
Pè i versamenti diretti : www.helloasso.com - https://bit.ly/scolacorsa

Casata è Nome (nom et prénom) .....
Indirizzu (adresse) .....
Telefunu (téléphone) .....
Mel .....
❒ Cutisazione 10€ - ❒ Donu in più : .....

*** Riduzzione fiscale di l'impositu di 60% nant'à i benefizii per l'intraprese è 66% per i particulari**
**Réduction fiscale de 60% de l'impôt sur les bénéfices pour les entreprises et 66% pour les particuliers**

Tribune de députés

# Pour une application du droit à tous les prisonniers

**Après la réunion du 9 décembre à Paris** entre les élus de la Corse, les syndicats de prisonniers, et des députés à l'Assemblée nationale, on attendait une interpellation en séance plénière du gouvernement. Il n'en a rien été, laissant penser à une intervention en coulisse de celui-ci… Pourtant le premier ministre devra bien s'exprimer avant la fin de l'année sur la levée du statut de Détenu Particulièrement Signalé. Une tribune parue dans Le Monde cette semaine témoigne du signe évident que cette revendication autrefois limitée au seul nationalisme corse, gagne d'autres familles politiques en Corse, mais aussi à Paris ! Ainsi, les présidents des groupes de la Gauche Démocrate et Républicaine, de l'UDI, de la France Insoumise, du groupe Socialiste, et du groupe Libertés et Territoires, se sont joints aux quatre députés et aux deux sénateurs de la Corse, ainsi qu'à trois autres députés du Palais Bourbon pour réclamer le rapprochement de Pierre Alessandri, Alain Ferrandi et Yvan Colonna, « au nom du droit et de son application pleine et loyale ». Une quinzaine de parlementaires européens autour de l'eurodéputé François Alfonsi, des groupes Verts-ALE, mais aussi des groupes Socialistes et Démocrates, Renew (libéraux démocrates) et PPE (droite) au Parlement européen, soutiennent cette revendication de rapprochement de Pierre Alessandri, Alain Ferrandi et Yvan Colonna, au nom de la démocratie et de l'application de la loi, mais aussi du nécessaire geste à faire vis-à-vis de la Corse et de la demande unanime de ses élus. C'est dire si la position du gouvernement français est intenable et incomprise y compris au niveau européen.
Per un Natale di pace, avvicinamentu è Libertà !

« L'attachement aux valeurs de la République et le respect de l'État de droit sont pour nous essentiels et indissociables.
C'est au nom du droit, et de son application pleine et loyale, que nous demandons aujourd'hui que les trois personnes condamnées au titre de leur participation à l'assassinat du Préfet Claude Érignac, le 6 février 1998, soient rapprochées, comme le prévoient les textes français et européens, au centre pénitentiaire de Borgo (Haute-Corse) pour y purger le reste de leur peine, après respectivement 22 années de détention dans différentes prisons et centrales du continent pour Pierre Alessandri et Alain Ferrandi, et 18 années pour Yvan Colonna.
La justice a condamné ces trois hommes à une peine de réclusion criminelle à perpétuité, au titre de leur participation à un crime d'une gravité extrême.
Nous savons combien ces faits tragiques, pour lesquels ne peuvent exister ni complaisance ni justifications, ont constitué un traumatisme pour la République et pour la Corse.
Nous prenons la pleine mesure de la douleur de la famille du Préfet Érignac et de l'ensemble des parties civiles, à laquelle nous n'avons jamais manqué d'exprimer et exprimons à nouveau notre compassion et notre compréhension.
Nous considérons que le droit, dans la République, doit s'appliquer à toutes et à tous, sans distinction aucune, de façon juste et équitable.
C'est parce que nous sommes fondamentalement attachés à ce principe que nous avons décidé aujourd'hui de nous exprimer publiquement.
Monsieur le Premier Ministre doit en effet, avant le 31 décembre 2021, prendre la décision sur le renouvellement ou non du statut de détenu particulièrement signalé attribué jusqu'à aujourd'hui à Pierre Alessandri, Alain Ferrandi, et Yvan Colonna.
Le maintien de ce statut est le seul obstacle juridique à leur rapprochement au Centre pénitentiaire de Borgo, car celui-ci n'est pas habilité à accueillir ce type de détenus.
Un détenu particulièrement signalé est, au terme des textes, un détenu qui présente une particulière dangerosité ou, par exemple, pour lequel existe des risques d'évasion.
Concernant ces trois hommes, leur détention, très longue, s'est passée sans aucune difficulté ni incident. Par ailleurs, ils sont désormais éligibles à une mesure de libération conditionnelle, décision relevant de l'autorité judiciaire, laquelle a décidé au moment de leur condamnation d'écarter la peine de sûreté de 22 ans qui avait été requise à leur encontre.
Enfin, la commission locale appelée à éclaircir la décision du Gouvernement a donné un avis favorable, en 2020, à la radiation de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi, du répertoire des détenus particulièrement signalés. Cet avis est bien

entendu consultatif, mais dans la très grande majorité des cas, il est suivi par le Gouvernement.
Maintenir le statut de détenu particulièrement signalé (DPS) de ces trois détenus vise uniquement à interdire leur rapprochement, en violation de la lettre et de l'esprit du droit français et européen en la matière. Il convient de mettre un terme, sans délai, à cette situation et d'appliquer le droit.
De ce fait, cela favorisera un légitime rapprochement familial et réparera ce qui a pu être vécu comme une double peine, eu égard aux distances entrainant de lourdes conséquences humaines et financières.
Cette demande est portée avec force par les Corses et par leurs représentants, toutes opinions politiques confondues.
Elle a notamment donné lieu à l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée de Corse d'une résolution solennelle, également soutenue par nombre de ceux qui ont été Présidents du Conseil exécutif de Corse ou de l'Assemblée de Corse depuis 1998, que ces anciens dirigeants insulaires soient de droite, de gauche, ou nationalistes, mais aussi par de très nombreuses communes et intercommunalités de Corse.
Nous avons entendu cette volonté d'équité et de justice. Nous la partageons et la faisons nôtre.
Et nous pensons fondamentalement que personne ne pourra faire grief ou reproche au Gouvernement de se déterminer en ce sens.
C'est en effet l'honneur de la République que d'appliquer le droit.
C'est aujourd'hui notre devoir de parlementaire de le réaffirmer et de le demander. » ■

**Les Présidents de groupe politique à l'Assemblée nationale :** ***André Chassaigne, Président du groupe Gauche Démocrate et Républicaine - Jean-Christophe Lagarde, Président du groupe UDI Bertrand Pancher, Président du groupe Libertés et Territoires - Mathilde Panot, Présidente du groupe La France insoumise - Valérie Rabault, Présidente du groupe socialiste***

**Les quatre députés de la Corse :** ***Jean-Félix Acquaviva, député de la Haute-Corse - Michel Castellani, député de la Haute-Corse - Paul-André Colombani, député de la Corse-du-Sud - Jean-Jacques Ferrara, député de la Corse-du-Sud***

**Les deux sénateurs de la Corse :** ***Jean-Jacques Panunzi, sénateur de la Corse-du-Sud - Paulu Santu Parigi, sénateur de la Haute-Corse***

**Les députés à titre individuel :** ***Bruno Questel, député LaREM de l'Eure - Antoine Savignat, député LR du Val-d'Oise - François Pupponi, député MODEM et Démocrates apparentés du Val-d'Oise.***

# Les messages d'Edmond Simeoni

i messaghi

**Aux termes de trois ans, Arritti ferme sa rubrique consacrée à l'essentiel des messages que portait Edmond Simeoni.** Sa pensée nous habite et nous continuerons à la rappeler en fonction de l'actualité, et, cari amichi lettori, vous pouvez relire cette rubrique sur notre site internet : www.arritti.corsica
N'oublions jamais les convictions et l'espoir qui l'animaient et qu'il rabâchait sans cesse, tant il savait ô combien la nature humaine est faible, et que seule notre vigilance collective nous permet d'échapper à certaines dérives. Pour ce dernier rappel des messages qu'il nous a légués, Arritti reproduit un extrait d'une lettre à la jeunesse corse, rédigée le 14 novembre 2017. C'est elle qui construit la Corse de demain. Puisse-t-elle ne jamais oublier les sacrifices que notre peuple a dû consentir au cours de son histoire, et particulièrement de ces 60 dernières années. Puisse-t-elle être toujours habitée par les devoirs de probité et d'actions qui sont les siens pour transmettre à son tour aux générations qui suivent cette aspiration à un avenir collectif de paix, de solidarité et de construction d'un pays moderne.
*« Un jour, pas très lointain à mon avis, le droit et les progrès de la société corse contraindront l'État à rejoindre la réalité du terrain par la mise à jour, indispensable des Institutions de l'Île : une Autonomie de plein exercice. »*
In grazia à tè, l'avvene ci appartene. Riposi in pace o caru Edimondu.
Bevi à a so surgente o ghjuventù.

## Core in fronte, strada dritta

« Vous avez le privilège de vivre une période importante, déterminante, de l'Histoire de la Corse et de notre Peuple et je l'espère, d'en devenir les acteurs. Tout dans ce Pays doit être repensé et le plus souvent réformé, par une révolution claire, bien agencée et surtout pacifique :
Il est indispensable, vital et prioritaire de substituer la démocratie, l'éthique, la responsabilité, la solidarité sociale au clanisme opaque, inefficace, fossoyeur du civisme. Il ne peut y avoir aucun compromis sur ces plans.
Votre rôle sera important, au sein de la société civile, dans la conception, l'organisation, le fonctionnement de la nouvelle société qui reposera beaucoup aussi, sur l'éducation et la formation, ainsi que sur la création d'un développement économique, naturellement durable et plus équitable.
Mais la tâche la plus complexe sera la transition – sans rupture – entre une économie en panne ou mal orientée, une société trop souvent archaïque et déresponsabilisée, vers la création progressive et concertée d'un projet de société qui fasse appel, outre les valeurs d'humanisme et d'éthique, à tous les éléments de la modernité (NTIC, ENR, économie de la connaissance, requalification du tourisme, passage progressif à l'agriculture biologique, rôle essentiel de la prévention en matière de santé, généralisation du sport, d'une bonne hygiène de vie, de l'apprentissage, de la culture, du dialogue et de la médiation et non pas l'utilisation de la violence, etc.).
La Corse par ses immenses atouts, (10 milliards d'Euros d'épargne, richesses naturelles et humaines majeures tant dans l'île que dans la diaspora, sa volonté de liberté – attestée par des siècles de résistance contre toutes les agressions – et d'identité, faite de tolérance et de partage…), peut et doit construire un Pays neuf, moderne, ouvert.
Par votre âge, vous avez le privilège d'être en première ligne pour cette tâche exaltante. Elle ne nécessite pas de s'inféoder à un quelconque parti ou mouvement, – fut-il le nôtre –, de souscrire à une quelconque idéologie, de vous caporaliser ; l'essentiel est de souscrire à un socle de valeurs – la démocratie, le travail, la solidarité – qui transcende les options partisanes, vous ouvre sur le monde, en citoyens et citoyennes responsables.
Depuis le début de la lutte contemporaine et toute ma vie, j'ai eu confiance en la Corse, en la légitimité de sa lutte pour la liberté, en son émancipation. J'ai confiance dans la jeunesse et en général dans le Peuple Corse, pour donner à sa terre un destin de développement, de paix et de fraternité avec tous les peuples.
Quel que soit votre choix, impliquez-vous, débattez, partagez ; c'est l'heure de l'action. » ■

Pollution aux biomédias en Méditerranée

# Lutter avec les associations Surfrider et Mare Vivu

**Depuis fin de l'année 2020,** de nombreux riverains alertent les associations et les élus sur un nouveau type de pollution plastique échoué sur les plages du Lido de la Marana près de Bastia. Les biomédias, rondelles de plastique de taille et forme variables, sont utilisés au sein des mécanismes des stations d'épuration et sont souvent jetés une fois arrivés en fin de vie, ne pouvant pas être recyclés. Plongés au sein de grandes cuves d'eau, ils servent de support pour aider certaines bactéries à proliférer et ainsi améliorer la purification de l'eau. Les biomédias constituent une pollution de surface contrairement à la majorité de la pollution plastique qui est plus susceptible de tomber au fond des océans.

En 2010, l'association Surfrider commence à s'intéresser à la pollution aux biomédias présente dans le Golfe de Gascogne, également repérée à un niveau mondial. Les stations d'épuration ou encore les stations de pisciculture, de viticulture sont alors identifiées comme origine de la pollution de la Méditerranée aux biomédias. Surfrider effectue dès lors un travail d'accompagnement des stations d'épuration pour prévenir les fuites des biomédias, et un travail de plaidoyer pour obtenir des mesures pour lutter contre cette pollution.

Cette action est également partagée par l'association Mare Vivu* créée en 2016 alors que fin 2020, l'arrivée massive de biomédias sur l'île est particulièrement visible sur les plages du Lido de la Marana. Après plusieurs actions de collecte sur le littoral en février 2021, Pierre-Ange Giudicelli, le coordinateur de l'association Mare Vivu, a mis en place une carte interactive de la présence des biomédias grâce à un réseau d'alerte citoyen. Il a également souhaité que l'éclairage soit fait sur l'origine de la pollution : *« C'est Acqua Publica qui, après avoir examiné leurs installations, a estimé leurs pertes dans le milieu naturel à 2,5 millions. Le réseau d'alerte citoyen que nous avons mis en place a permis quant à lui de recenser quelques centaines de milliers de biomédias. Nous n'avons pas de preuves de pertes venant d'autres stations en Corse, mais les pollutions aux biomédias frappent effectivement le littoral corse dans son ensemble depuis de nombreuses années. Nos observations sur le terrain tendent à montrer que ces pollutions sont en augmentation. C'est une pollution qui se disperse très vite et qui est très persistante. »* À Bastia, l'origine de la pollution est un accident datant de mars 2020 à la station d'épuration de Bastia Sud dont les défaillances techniques ont été corrigés afin d'éviter de nouvelles pollutions accidentelles. Cependant, l'on compte encore aujourd'hui des vagues de pollution sur le littoral portées par les courants, plus d'un an après l'accident de la station de Bastia Sud, et plus de trois ans après l'accident de la station de Salerno en 2018.

**Bien heureusement, cette pollution est très facile à prévenir** car sa cause est à présent parfaitement identifiée. Il reste donc aux autres parties prenantes de faire évoluer les procédés de filtrage de l'eau afin de limiter la pollution accidentelle de la Méditerranée car les biomédias ne sont pas essentiels au fonctionnement des stations d'épuration qui peuvent utiliser d'autres mécanismes comme l'épuration à la roche volcanique.

Aujourd'hui, l'objectif des associations Mare Vivu et Surfrider est la mise en place d'une législation à l'échelle française et européenne pour éviter des nouveaux épisodes de pollution. Ils souhaitent également pouvoir mieux connaitre les processus d'épuration et la liste des stations utilisant les biomédias, mieux connaitre l'origine des défaillances au sein des stations et offrir une meilleure formation des techniciens s'occupant des mécanismes impliquant des biomédias pour éviter de nouveaux accidents. Le cas de la Corse peut faire évoluer la législation française et européenne sur une pollution qui concerne aujourd'hui l'ensemble de la Méditerranée. Il y a donc une nécessité de travailler sur la prévention et non pas seulement de collecter la pollution accidentelle aux biomédias, tout en faisant évoluer la législation à ce sujet. ■

**Pauline Boutet-Santelli.**

*** L'association Mare Vivu est basée à Pino, dans le Cap Corse. Elle a été fondée en 2016 par deux étudiants corses avec la vocation de sensibiliser à la protection de l'environnement marin et collecter des données océanographiques sur les écosystèmes marins en Corse et en Méditerranée. Spécialisée dans la lutte contre la pollution plastique en Méditerranée, elle est aujourd'hui engagée dans la promotion du zéro déchet, la sensibilisation aux enjeux énergie-climat et la préservation de la biodiversité marine. L'Association collabore avec Surfrider depuis 2016 pour lutter contre la pollution aux biomédias en Méditerranée.**

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 14/12/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **U FICU DI BRANDU (SAS)** - RESIDENCE FLORE ET SENS - RUE MARECHAL JUIN - 20600 BASTIA
ACTIVITE : PETITE RESTAURATION
RCS BASTIA B 839 364 270 - 2018 B 325

PAR JUGEMENT EN DATE DU 14/12/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **CORSE VERANDA (SARL)** - CASAMOZZA - 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
ACTIVITE : VENTE DE VERANDA VIA LE SITE INTERNET
RCS BASTIA B 818 813 800 - 2016 B 155

PAR JUGEMENT EN DATE DU 14/12/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **FL REALISATION (SASU)** - RESIDENCE ALTA RIBBA - CHEZ MME LARANJEIRA MARIA - 20600 BASTIA
ACTIVITE : POSE DE CUISINE, PARQUET MULTISERVICES, TRAVAUX D'ELECTRICITE.
RCS BASTIA B 837 483 304 - 2018 B 146

PAR JUGEMENT EN DATE DU 14/12/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **ANCO (SAS)** - 2, AVENUE MARÉCHAL SEBASTIANI - 20200 BASTIA
ACTIVITE : RESTAURATION - CAFE - GLACIER "LE GRAIN DE CAFE" A BASTIA (20200) LE FORUM DU FANGO
RCS BASTIA B 831 846 522 - 2017 B 632

PAR JUGEMENT EN DATE DU 14/12/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **RIBEIRO BATIMENT (SAS)** - 3, LOTISSEMENT PIETRALBA - 20214 CALENZANA
ACTIVITE : TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENT
RCS BASTIA B 820 937 720 - 2016 B 419

PAR JUGEMENT EN DATE DU 14/12/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **S.A.R.L. DECO-PIERRE (SARL)** - LIEU DIT INCORNATOJE - LOTISSEMENT OLIVADIA SUPRANO - 20220 MONTICELLO
ACTIVITE : REVETEMENT DES SOLS ET DES MURS
RCS BASTIA B 528 939 036 - 2010 B 499

PAR JUGEMENT EN DATE DU 14/12/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIETE **SG BAT (ANCIENNEMENT METKOM CONSULTING) (SAS)** - 21, RUE DU DOCTEUR GOUJON - 75012 PARIS 12
ACTIVITE : TRAVAUX DE GROS OEUVRE ET SECOND OEUVRE
RCS BASTIA B 820 524 163 - 2016 B 373

PAR JUGEMENT EN DATE DU 14/12/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **INGENIERIE GENERALE DU BATIMENT (SARL)** - LES TERRASSES DE FUNTANONE - BT A - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO
ACTIVITE : INGENIERIE DU BATIMENT
RCS BASTIA B 481 132 223 - 2005 B 43

PAR JUGEMENT EN DATE DU 14/12/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **C.A.P.S. (SARL)** - 65, ROUTE DE SAN MARTINO - 20200 SAN MARTINO DI LOTA
ACTIVITE : MECANIQUE AUTOMOBILE ET AUTO.
RCS BASTIA B 822 734 174 - 2016 B 572

PAR JUGEMENT EN DATE DU 14/12/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **CASADI (SARL)** - RESIDENCE CASALUNA - BAT A1 - 20290 BORGO
ACTIVITE : OBJETS DE DECORATION, MEUBLES ET LUMINAIRES A BORGO 20290 CENTRE COMMERCIAL SANTA DEVOTA
RCS BASTIA B 878 159 243 - 2019 B 667

PAR JUGEMENT EN DATE DU 14/12/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **R-STYL (SAS)** - 1, IMPASSE DE VILLE - 20200 BASTIA
ACTIVITE : TRAVAUX DE MACONNERIE GENERALE
RCS BASTIA B 837 904 325 - 2018 B 153

PAR JUGEMENT EN DATE DU 23/03/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIETE **GB2H (SAS)** - "EMILE'S" QUAI ADOLPHE LANDRY - 20260 CALVI
ACTIVITE : RESTAURATION TRADITIONNELLE AVEC SERVICE EN SALLE
RCS BASTIA B 838 370 906 - 2018 B 209

PAR JUGEMENT EN DATE DU 14/12/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **M.B.I (SARLU)** - T10 - MAISON LUCIANI - LD NIELLUCCIO - 20240 GHISONACCIA
ACTIVITE : BOIS ET DERIVES
RCS BASTIA B 480 047 653 - 2004 B 323

PAR JUGEMENT EN DATE DU 14/12/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **ALBERTINI ESPACES VERTS & RENOVATION (SARL)** - "ALBERTINI PISCINES ET SPAS" ZI DE CANTONE LOT NO 10 - 20260 CALVI
ACTIVITE : AUTRES TRAVAUX DE FINITION - PISCINE - SPAS
RCS BASTIA B 440 781 433 - 2005 B 702

**POUR EXTRAIT, SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER**

**ARRITTI** • Fondateur propriétaire du titre et de la publication de presse : Max Simeoni • Directeur de la publication : François Alfonsi • Rédactrice en chef : Fabiana Giovannini • Gérant de la sarl d'exploitation Prumuzione Nustrale : Marc Battistini • Rédaction : 5 bd de Montera, 20200 Bastia • Tél. 09 65 32 16 90 - Tél./Fax 04 95 31 64 90 • arritti2@wanadoo.fr • Réalisation graphique : Vanina Bellini Cumunicazione 06 23 29 46 63 • Imprimeur : Stamperia Sammarcelli - Biguglia • www.arritti.corsica • CP 0422C82046 • ISSN 1262

**CASA MARE INVEST**
**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**
**AU CAPITAL DE 1 000 EUROS**
**SIÈGE SOCIAL : LES HAUTS DE BRANCUCCIO**
**20169 BONIFACIO**
**842 393 811 RCS AJACCIO**

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

**Pour avis, La Gérance**

**AAPC**

**Acheteur public :** Commune de Casalta - Mairie de Casalta - Village - 20215 CASALTA - mairie.casalta@orange.fr - 04.95.39.24.18
**Objet du marché :** Réhabilitation d'un logement communal
**Marché de travaux**
**Liste des lots :**
Lot 01 – Désamiantage / Déplombage
Lot 02 – Déposes / Gros-Oeuvre / Plâtrerie / Carrelage / Peinture / Cuisine
Lot 03 – Menuiseries extérieures
Lot 04 - Electricité
Lot 05 – Plomberie / Ventilation / Chauffage
**Critères d'attribution :** Seules les offres des candidats dont les capacités techniques, professionnelles et financières sont jugées satisfaisantes seront analysées.
Les offres seront analysées et classées au regard des critères prix (40%) et valeur technique (60%)
**Procédure :** Procédure Adaptée – Passée en application de l'article R 2123-1.1° du Code de la Commande Publique
**Date limite de réception des candidatures et des offres :** mercredi 26 janvier 2022 à midi
**Modalités d'obtention du dossier :** Le téléchargement du dossier de consultation est accessible sur le profil acheteur https://www.achatpublic.com
Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation et aux conditions générales du profil d'acheteur
**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 15 décembre 2021

**LUCYL Générale et Foncière**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 1 000 euros**
**porté à 196 000 euros**
**Siège social : Résidence de BARBICAJA, Bât. D, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO**
**850866914 RCS AJACCIO**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 décembre 2021 que le capital social a été augmenté de 195 000 euros par voie d'apport de droits sociaux.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
**Ancienne mention :** Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros).
**Nouvelle mention :** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-seize mille euros (196 000 euros).

**Pour avis, Le Président**

**SISA HYGIE**
**SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE DE SOINS AMBULATOIRES AU CAPITAL DE 400,00 Euros**
**SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE U SOGNU – CHEMIN D'OCCI – ROUTE DE CALVI – 20220 L'ILE ROUSSE**
**RCS BASTIA 837.525.229**

Par les Assemblées Générales en date des 7 juillet et 6 décembre 2021, ont été actés les points suivants :
- Le départ des associés Mme Patricia ARGENTI et le Dr. Charles TADDEI.
- La réduction du capital, pour le porter de 600 euros à 400 euros.
- Le passage de la société en capital variable.
- La constitution d'un groupement d'employeur.
- L'autorisation pour la SISA HYGIE de salarier un professionnel de santé.

Les Articles 7, 8, 10, 11 et 16 des Titres II et III des statuts sont modifiés en conséquence.
Mention au RCS de Bastia.

**AMB HOLDING**
**Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle**
**20 Rue Cesar Campinchi - 20200 BASTIA**
**R.C.S. BASTIA numéro 841 219 322**

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Novembre 2021 :
Le capital social a été augmenté de 3 003 000 euros pour être porté à 3 517 000 euros, par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
**•Ancienne mention**
Capital : 514 000 euros
**•Nouvelle mention**
Capital : 3 003 000 euros
Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

**Pour avis**

---

**GJULIA INVESTISSEMENT**
**SAS au capital de 3 000 euros**
**Siège social : 15 Résidence Solivi,**
**20117 ECCICA SUARELLA**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ECCICA SUARELLA du 16 décembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
**Forme :** Société par actions simplifiée
**Dénomination :** GJULIA INVESTISSEMENT
**Siège :** 15 Résidence Solivi, 20117 ECCICA SUARELLA
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
**Capital :** 3 000 euros
**Objet :** la participation, par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- la direction, la gérance, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations ;
- toutes activités fonctionnelles pouvant être nécessitées pour la gestion et l'assistance des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ;
- toutes prestations de services et de conseils en matière d'assistance technique, management, ressources humaines, financières, juridique, commercial...
**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.
**Agrément :** Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
**Président :** Monsieur Eric, François GIANNONE, demeurant 15 Résidence Solivi, 20117 ECCICA SUARELLA
**La Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

**POUR AVIS, Le Président**

---

**CONSTRUCTIONS G.A.M.**
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**
**AU CAPITAL DE 500 EUROS**
**SIEGE SOCIAL : 5 RUE COMTESSE MARIE WALEWSKA - BATIMENT E - 20000 AJACCIO**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 21 décembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
**Forme :** Société par actions simplifiée
**Dénomination :** CONSTRUCTIONS G.A.M.
**Siège :** 5 Rue Comtesse Marie Walewska, Bâtiment E, 20000 AJACCIO
**Durée :** quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
**Capital :** 500 euros
**Objet :** Travaux de maçonnerie générale, de gros-oeuvre et de second oeuvre. Travaux d'amélioration et de restauration du gros-oeuvre (ravalement de façade). Travaux de réalisation de chapes au sol et enduits sur les murs.
**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.
**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
**Président :** Monsieur Justino GOMES GONÇALVES, demeurant au 5 Rue Comtesse Marie Walewska, bâtiment E, 20000 AJACCIO
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

**POUR AVIS, Le Président**

---

**LOCATION-GÉRANCE**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 16 décembre 2021,
**Monsieur Anthony, Alain GUIRAO,** demeurant au 15 Résidence Monte Leone, 20169 Bonifacio,
a confié à :
**La Société BONIFACIO BRICOLAGE,** société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé au lieu-dit Padorelle, 20169 BONIFACIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 819 485 590,
L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de vente d'outillage, bazar, papeterie situé au lieudit Orenaggio, 20169 BONIFACIO, connu sous le nom de « Galeries Bonifaciennes » ;
Pour une durée d'une année à compter du 1er janvier 2021 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

**Pour unique avis,**
**signé BONIFACIO BRICOLAGE,**
**le locataire-gérant.**

---

**SCI LULU**
**Société au capital de 1 000 euros**
**Siège social : ROUTE D'ANGHIONE - 20221 CERVIONI**
**Enregistrée sous le numéro 791 929 656**
**Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia**

**AVIS DE DÉMISSION D'UN DE GÉRANT**

Au terme d'une délibération en date du 10 décembre 2020, l'Assemblée Générale extraordinaire a pris acte du désir de PONCE Aurélie de démissionner de ses fonctions de gérante
Modification sera faite au Greffe du tribunal de commerce de BASTIA

---

**O TISÒ**
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 400 EUROS**
**SIEGE SOCIAL : PADULELLA, CHEZ MADAME VERONIQUE SANGES, 20146 SOTTA**
**SIEGE DE LIQUIDATION : PADULELLA, CHEZ MADAME VERONIQUE SANGES, 20146 SOTTA**
**853 815 017 RCS AJACCIO**

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Philippe BEAUMONT, demeurant à Porto-Vecchio (20137), Chemin de Quenza, Quartier Carabona, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à Sotta (20146), Padulella, chez Madame Véronique Sanges. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

**Pour avis, Le Liquidateur**

---

**O TISÒ**
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 400 EUROS**
**SIEGE SOCIAL : PADULELLA, CHEZ MADAME VERONIQUE SANGES, 20146 SOTTA**
**SIEGE DE LIQUIDATION : PADULELLA, CHEZ MADAME VERONIQUE SANGES, 20146 SOTTA**
**853 815 017 RCS AJACCIO**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 15 décembre 2021 à Sotta (20146), Padulella, chez Madame Véronique Sanges, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Philippe BEAUMONT, demeurant à Porto-Vecchio (20137), Chemin de Quenza, Quartier Carabona, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

**Pour avis, Le Liquidateur**

---

ANNUNZII LEGALI

Pour publier vos annonces légales : arritti2@wanadoo.fr